



SEANCE DU 21/03/2011

DATE DE LA CONVOCATION : 07/03/2011
DATE D'AFFICHAGE : 07/03/2011

NOMBRE DE MEMBRES		
ADHERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	16

L'an deux mille onze, le vingt et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes PALMIER Sandrine, DUFOUR Françoise, M. GALICHET Eric, Mme BOSCO Blandine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

ABSENTS : Mme BECARD Éliane avec pouvoir donné à M. FRECON, GINOT Marc avec pouvoir donné à M. BACCONIN, Mme FONTVIEILLE Françoise avec pouvoir donné à Mme CUSSIERE, M. LYON Christophe avec pouvoir donné à M. DUPIN, Mme LYONNET Joëlle avec pouvoir donné à Mme DUFOUR, DACHEUX Éric avec pouvoir donné à Mme BOSCO et MICHEL Sandrine avec pouvoir donné à M. GALICHET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALMIER

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal : à l'unanimité

DEBUT DE L'ORDRE DU JOUR

1) Compte-rendu des commissions :

a) Comité de pilotage ZAC du levant (visite du quartier de Combray à Riorges) .

Le comité de pilotage de la ZAC du levant s'est rendu le 15 mars à Riorges visiter le quartier Combray Mrs DUPIN et BACCONIN donnent leurs avis:

- pour Mr Dupin: cette visite s'avère très intéressante. Ce genre de quartier serait difficilement réalisable sur notre commune, le nombre de 200 habitations serait peut être trop car les espaces personnels seraient réduits ce qui pourrait éventuellement engendrer des problèmes comme des conflits de voisinage. En résumé, il faut retravailler sur la Zac en modifiant le nombre d'habitations et la taille des parcelles.
- Pour Mr Bacconin: déjà au vu du plan présenté par la SEDL quelques doutes sur le projet avaient été émis. Ce projet reste plus proche de ce que l'on peut trouver dans l'agglomération de Lyon, voir de Saint Etienne, mais pas forcément adapté à un village de notre taille. Ce quartier est récent (environ 5 ans) et il serait intéressant de voir dans 10 ans comment il aura évolué. C'est un projet intéressant pour de la primo accession mais les personnes désireuses de venir sur notre commune n'ont peut être pas envie d'avoir ce que l'on a vu. Il faut revoir le nombre de logements, les besoins présentés par la SEDL ne correspondent pas forcément à ce que l'on peut avoir envie pour BALBIGNY.

Afin de retravailler sur la Zac, 2 réunions sont programmées:

Le 5 Avril 2011 à 18h une réunion sur site avec SEDL et les bureaux d'études

Le 19 avril 2011 à 20h réunion du comité de pilotage

b) commission scolaire: Reportée

c) Le point sur les travaux de voirie – bâtiments – réseaux

*Les toilettes place de la Libération sont à refaire (en cours)

*Le terrassement de la cantine est prévu

*L'assainissement pour le terrain Laurier, aménagement du chemin pour aller au lotissement et les eaux pluviales

*les eaux pluviales du terrain Vernay

*L'assainissement de la Goutte rouge se fera en juillet s'il n'y a pas de retard et de problèmes de météo

*Mme Dufour signale qu'il y a des trous sur le chemin de la Signière et le chemin des Terres noires. Mr Joninon répond que du goudronnage est prévu.

Le problème du portillon de l'allée des chênes qui n'est pas résolu. Mr le DGS répond qu'un ressort a été commandé et qu'une étude va être faite pour envisager une chicane.

*Mr Dupin demande quand sera mise une barrière pont Collet. Il est répondu qu'elle serait installée dès que les travaux seraient terminés.

d) Commission technique (toilettes et clôture cour école).

1/ Les travaux de la cour de l'école sont bien avancés.

La commission technique propose de retenir le matériel de la maison Goutorbe:

*claustra en panneaux 3 faces

* panneaux grille coté rue

* portail bois avec armatures métal

Le bois identique claustra, les armatures de couleur verte identique aux grilles.

L'abri des toilettes sera identique à celui installé aux jardins familiaux.

Il faut prévoir l'agencement intérieur et extérieur des toilettes (sanitaire, vasques, alimentation, chauffage...).

Mise en état du sol de la cour, le coût de ces travaux est estimé à 10000€.

2/Préparation pour la mise en place des WC publics:

Décaissement du sol (20cm), démolition des parois existantes, pose de nouveaux réseaux, confection d'un mur de séparation pour les urinoirs et alimentation électrique.

Après mise en place de la cabine, travaux de finitions : carrelage et faïence, confection d'un plafond et mise en peinture dans le local urinoir.

La cabine doit arriver semaine 15.

3/Restaurant scolaire:

Mise en place d'une protection opaque entre la cour et le chantier, préparation des nouveaux réseaux, ouverture du mur longeant la route et remise en état avec scellement et jointoiement des pierres à l'identique.

4/Réfection des toilettes du foyer salle Lumière.

Déposer l'existant, refaire les réseaux d'évacuation aux égouts, réaménager WC handicapé, toilettes et urinoirs, travaux de finitions (carrelage, faïence, mise en peinture). Les travaux seraient réalisés pendant les vacances d'été.

5/École maternelle

Réfection de 2 salles : travaux prévus pendant l'été.

6/Tourniquet du lotissement du château

Il a été évoqué en réunion commission technique, la mise aux normes du tourniquet : le coût des travaux s'élèverait à 3500€

Après discussions, il s'avère que tout le monde est d'accord pour mettre aux normes le tourniquet.

Mr Le Maire demande l'autorisation de passer les commandes de matériaux pour l'école

Délibération: Pour 23

e) Appel d'offre pour la suite du programme de protection des captages de Chassagny.

Ce programme consiste en une étude qui va déterminer des mesures correctives pour éliminer les nitrates dans nos puits.

Délibération sur les conclusions de la commission des marchés publics

Sur les quatre propositions, celle d'ENVILYS a été retenue pour un montant de 46655€

Délibération: Pour 23

Délibération sollicitant l'aide du département et de l'agence de l'eau pour les subventions qui représentent 75%

Délibération: Pour 23

f) Comte rendu de la commission des finances.

(Mr Frecon)

PL FRECON présente ses excuses aux membres de la Commission des Finances concernant le déroulement de la réunion du 16 mars 2010 au cours de laquelle des documents non aboutis ont été remis, ce qui a retardé les travaux de cette Commission.

Les tableaux présentés à ce conseil ont été rectifiés en conséquence et comprennent les masses et résultats des comptes administratifs de l'année 2010.

I) POUR LA COMMUNE :

1) Section de Fonctionnement :

Les dépenses réalisées s'élèvent à 1 895 387,32 € et les recettes à 2 300 978,29 €. Compte tenu de l'excédent cumulé au 31 décembre 2009 (227 752,28 €), ***l'excédent cumulé au 31 décembre 2010 atteint 633 343,25 €.***

PL FRECON liste ensuite les dépenses de fonctionnement, chapitre par chapitre.

Le chapitre 011, « Achats et entretien » atteint 482 393,32 € et progresse de 1,56 % par rapport à 2009.

Il convient de noter la forte progression des dépenses de gaz (97 154 € pour 85 000 € prévus).

Appellent également l'attention, les dépenses de maintenance (33 488 € pour 27 000 €) et les primes d'assurance (32 369 € pour 30 000 €). La Commission des Finances s'est interrogée sur le dérapage de la maintenance attendu que les contrats d'entretien des chaudières ont été renégociés par appel d'offres en 2009 et devaient produire des économies....sujet à suivre pour le BP 2011.

Les dépenses d'alimentation et d'entretien (60623 et les comptes 615) sont restées dans la limite des crédits ouverts ce qui explique la faible progression de ce chapitre entre 2009 et 2010.

Les dépenses de Personnel (Chapitre 012) atteignent 701 572,80 € et augmentent de 5,28 % entre 2009 et 2010. En 2009, elles étaient conformes à la moyenne départementale.

Le Chapitre 65 « Autres Charges » s'élève à 330 760,26 €, en baisse de 16 % par rapport à 2009.

Outre les indemnités de fonction des élus (58 018 €) ce poste comprend essentiellement les participations, subventions et les travaux du réalisés par le SIEL.

Ces derniers s'élèvent à 46 493 €, montant bien inférieur à l'an passé, ce qui explique la baisse générale de ce chapitre.

La participation à l'OGEC a atteint 45 084 €, alors que celles réservées à l'ADMR/RAM se sont élevées à 60 0049 €.

Notons que le contingent pour le Service Départemental Incendie est de 70 481 €, la subvention au CCAS 6 000 €.

Les subventions allouées aux associations sont proches du budget voté(35 536 €).

Rien de bien spécial pour le reste des dépenses, à l'exception du montant important des opérations d'ordre liées aux cessions de terrains (347 624,25 €). Ces dernières ont leur contrepartie en recettes de Fonctionnement et n'ont aucune incidence sur l'équilibre de cette section.

Les recettes :

Le remboursement des frais de personnel atteint 7 623 €.

Le produit des services baisse de 1,28 % par rapport à 2009.

L'essentiel est constitué de la vente des repas au restaurant scolaire (54 968 €) et du remboursement des frais par le Service Eau et Assainissement (30 000 €).

Viennent ensuite les deux chapitres les plus importants :

Les Impôts et taxes qui atteignent 946 970,45 € et progressent de 8,83 %.

La Commission s'est interrogée sur cette augmentation d' autant plus qu'en raison de la réforme de la taxe professionnelle, les collectivités devaient percevoir en 2010 un montant similaire à celui de 2009.

La hausse de 58 045 € s'explique par l'émission en 2010 de rappels d'impôts locaux auprès de nos contribuables... Il convient de préciser que ces rappels sont consécutifs à des vérifications diligentées par l'administration fiscale selon ses propres critères. Au début d'un exercice donné, les collectivités sont, dans l'incapacité de prévoir s'il y aura des contrôles et quels en seront les montants.

La taxe sur les terrains devenus constructibles a généré 3 067 € de recettes.

Le chapitre 74 s'élève à 725 044,15 € et diminue de 1,97 %.

La dotation CAF pour la petite enfance atteint 59 620 €.

Les diverses dotations et compensations fiscales sont conformes globalement aux crédits prévus.

Les versements des communes pour le RAM et les divers remboursements pour grève rapportent 11 176 €.

Le chapitre 75 « Autres Produits » comprend essentiellement les locations de nos immeubles, y compris celle aux GTM : elles atteignent 178 901,42 € en hausse de 4% par rapport à 2009.

Les produits exceptionnels comportent les opérations d'ordre consécutives aux cessions, comme en dépenses, 347 624,25 €.

La Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette), c'est – à – dire l'excédent issu des recettes courantes diminué des dépenses courantes et des annuités d'emprunts, s'élève à 342 523 €, en progression de 29 % par rapport à 2009...Compte tenu de nos besoins de financement, c'est très positif.

2) La Section d'Investissement :

Les dépenses totales s'élèvent à 1 294 158,01 € après incorporation du déficit de 2009 (572 010,98 €) et les recettes atteignent 1 084 435,73 €. **L'exercice 2010 se clôture par un déficit de 209 722,28 €.**

Les dépenses réelles atteignent 1 294 156 €, en progression de 32 % par rapport à 2009.

Les acquisitions de matériel expliquent principalement cette hausse avec un effort d'investissement égal à 423 594 €, soit 150 % d'augmentation par rapport à 2009. Ces équipements ont été décrits au conseil municipal de décembre 2010 lors du vote de la décision modificative n° 2..

Le tableau n° 4 décrit les dépenses, programme par programme, ainsi que les restes à réaliser qui paraissent nécessaires pour commencer l'année 2011.

A noter que le programme « Concillon – Pôle Multimodal » est ramené à un montant plus proche de l'estimation de la première tranche.

Les crédits de la friche Bivon sont également réduits en fonction des crédits recettes qui lui était affectés.

Les travaux inscrits au compte 23 sont en diminution par rapport à 2009 : 216 582 €, soit – 17 %.

Pour les recettes,

Le FCTVA, nouveau système, progresse donc de 69 % (119 579 €).

La Taxe Locale d'Équipement triple presque : 61 661 € traduisant l'apport de nouvelles maisons les années précédentes.

L'emprunt de 200 000 € est bien incorporé aux recettes 2010.

Les ventes des terrains Mousset, AMT, et le transfert à la ZAC du levant génèrent 294 484,66 € de recettes.

C'est ainsi que malgré l'effort d'équipement très important, l'encaissement de l'emprunt et de la vente des terrains permettent de réduire le déficit d'Investissement à 209 722,28 €.

Cependant, les opérations 2010 doivent se poursuivre...

Additionnées au déficit d'Investissement 2010, ces restes à réaliser Dépenses s'élèvent à 581 864,04 €.

Les restes à réaliser Recettes (subventions, don, friche Bivon) atteignent 171 500 €.

Il s'ensuit un besoin de financement de 410 364,04 € qui sera prélevé sur l'excédent cumulé de Fonctionnement.

La délibération d'affectation des résultats pourra être rédigée comme suit :

- L'excédent de Fonctionnement est arrêté à 633 343,25 €,
- Le déficit d'Investissement est arrêté à 209 722,28 €.
- Compte tenu des restes à réaliser, il est décidé d'affecter la somme de 410 364,04 € en section d'Investissement par prélèvement sur l'excédent de Fonctionnement.
- Ainsi, l'excédent de Fonctionnement disponible à reporter au BP 2011 s'élève à 222 979,21 €.

II) POUR LE SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT :

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 97 697,66 € et les recettes à 200 153,42 €.

Compte tenu de l'excédent 2009 (34 321,04 €) **l'exercice 2010 cumulé de Fonctionnement atteint 136 776,80 €.**

La principale dépense de Fonctionnement est constituée par les amortissements : 63 669 €.

Pour les recettes, le produit de la vente d'eau dépasse largement les prévisions (140 758,57 € pour 90 000 € prévus) en raison d'un rattrapage de l'année 2009.

Pour la section d'Investissement, les dépenses s'élèvent à 198 727,12 € dont 177 200 € pour le programme Concillon - Four à Chaux.

Les recettes sont composées des amortissements (63 669 €), de l'autofinancement d'origine 2009 (67 200 €) et de subventions.

Compte tenu de l'excédent 2009, l'ensemble des recettes atteint 662 635,28 € qui permet de dégager un excédent cumulé égal à 463 908,16 €.

L'ensemble des programmes est reporté en 2011, portant à 567 733 € le montant des restes à réaliser Dépenses. Les subventions à réaliser et l'excédent cumulé d'Investissement s'élevant à 544 958 €, le montant à prélever sur l'excédent de Fonctionnement est 22 775 €.

La délibération d'affectation des résultats pourra être rédigée comme suit :

- L'excédent de Fonctionnement est arrêté à 136 776,80 €,
- L'excédent d'Investissement est arrêté à 463 908,16 €.
- Compte tenu des restes à réaliser, il est décidé d'affecter la somme de 22 775,00 € en section d'Investissement par prélèvement sur l'excédent de Fonctionnement.
- Ainsi, l'excédent de Fonctionnement disponible à reporter au BP 2011 s'élève à 114 001,80 €.

III) POUR LA ZONE DE CHANLAT :

PL FRECON rappelle que ce budget, comme celui de la ZAC du LEVANT, repose sur une variante de l'Instruction M 14 permettant de tenir une comptabilité de stocks.

L'ensembles des dépenses (travaux, aménagement) sont suivis en section de Fonctionnement. De même, les ventes sont inscrites au chapitre 70.

Ce système comporte des écritures d'ordre budgétaire gonflant les masses, par d'une part, la constitution du stock de terrains à vendre, et d'autre part, la sortie des terrains du stock lorsqu'ils sont vendus.

Ces opérations d'ordre affectent tant la section de Fonctionnement que celle d'Investissement. En 2010, elles sont d'un montant élevé car elles comprennent les opérations non comptabilisées 2009.

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 203 699,72 € et se décomposent en 48 234,85 € de travaux et 155 464,87 € de sortie de stocks de terrains vendus.

Les recettes atteignent 203 820,26 € dont 28 900 de ventes de terrains et 174 799,72 € pour la constitution du stock de terrains à vendre.

Soit un excédent cumulé de 120,54 €.

En section d'Investissement, les dépenses s'élèvent à 330 264,59 €, composées du déficit antérieur pour 155 464,87 € et de l'entrée de terrains en stocks à vendre pour 174 799,72 €.

Les recettes sont constituées des sorties de terrains vendus pour 155 464,87 €.

D'où un déficit global de 174 799,72 € qui représente la valeur des terrains restant à vendre (jusqu'à récemment à Greeconcept mais le projet n'a pu aboutir).

IV) POUR LA ZAC DU LEVANT

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 313 848,81 € et sont composées essentiellement de l'intégration du terrain de la commune.

Ce même montant apparaît en recettes pour constituer le début du stock de terrains à vendre.

Le résultat de la section de Fonctionnement est égal à zéro.

En section d'Investissement, nous retrouvons cette somme, 313 848,81 €, en dépenses au compte 3555 « Stocks de terrains à vendre ».

Comme il n'y a pas de terrains vendus, avant un certain temps, **le résultat de cette section est donc déficitaire de 313 848,81 €.**

2) Approbation du compte administratif 2010 (et approbation du compte de gestion 2010 de notre receveur) pour les budgets:

-commune

Délibération: Abstention: 11 Pour: 11

-affectation des résultats (410364,04€)

Délibération: Pour 22

-eau et assainissement

Délibération: Pour 22

-affectation des résultats (22775€)

Délibération: Pour 22

-Zone de chanlat

Délibération: Pour 22

-ZAC du Levant

Délibération: Pour 22

3/Questions divers:

*cinéma de Balbigny

Mr Artaud nous explique que le passage au numérique va devenir obligatoire si l'on veut continuer à programmer des séances. Malgré le bon matériel dont la salle est équipée, d'ici quelque temps les films ne seront plus qu'en numérique d'où la nécessité d'investir.

Les principaux bénéficiaires seront les distributeurs ayant moins de charge en matériel, ils devaient alors aider à financer les salles au passage numérique en créant un fond de compensation qui devait être géré par le CNC qui aurait du répartir les aides aux salles. Mais ce fond a été jugé d'inégalité par l'Europe et par la direction de la concurrence.

Les distributeurs ne vont aider que les salles avec sortie nationale ce qui n'est pas notre cas. Le CNC réagit pour compenser afin que les petites salles puissent quand même s'en sortir. Le CNC fait un classement prioritaire (celles qui ont plusieurs écrans, le nombre de projection par semaine..) et celle de Balbigny était classée activité réduite car moins de 5 séances donc non prioritaire. C'est pourquoi Balbigny depuis quelque temps est passé de 3 à 5 programmations.

L'association a une possibilité d'auto financement qui n'est pas négligeable du fait qu'elle ne fonctionne qu'avec des bénévoles. Ses frais fixes sont un % sur les billets retenus par le CNC et un % retenu par la mairie pour le chauffage le ménage.

Le cout de l'investissement s'élève à 75000€ HT

Le premier souci est pour récupérer la TVA et le deuxième est la subvention accordée par le CNC. On ne devrait pas y avoir droit tout de suite et la subvention régionale est liée à celle du CNC donc pas immédiatement également. Il reste les subventions du Conseil Général, Conseil Régional, Communautés de commune et commune que l'ont doit pouvoir toucher relativement vite. Les subventions pour le Conseil Général et le Conseil Régional s'élèveraient à 15000€.

L'association souhaiterait dans un premier temps une subvention de la commune et l'arrêt du prélèvement de la mairie en % sur les billets.

Mr le Maire en ayant discuté avec Mr Frecon propose l'achat de l'appareil par la commune. Il signale que la Communauté de commune a donné une subvention et indique que les subventions du Conseil Général ou Régional, s'il y en a, ne sont accordées qu'avant travaux.

Mr Frecon propose de prendre en charge le matériel par la commune comme le bâtiment l'est actuellement et ensuite de revoir le surcout des frais de fonctionnement et la rétrocession du matériel qui a été jusqu'alors acquis par l'association comme les enceintes.

Mr Artaud précise que les fauteuils vont bientôt être à changer, pris en charge par ABC cinéma.

Il serait bien que l'appareil soit mis en place au premier septembre, voir premier janvier

Délibération pour l'expropriation de l'immeuble Bivon suite à la modification du PLU en zone réservée:

Délibération: Pour 23

Séance levée à 23h05

DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

M. le Maire expose les conclusions de la commission des marchés publics qui après étude des offres faites par les bureaux d'étude régulièrement consultés, propose de retenir l'offre du bureau d'étude « ENVILYS », d'un montant hors taxe de 46 655 €, pour la réalisation de l'étude préliminaire de définition du programme d'action concernant la protection des captages prioritaires d'eau potable de Balbigny (Grenelle de l'environnement).

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les conclusions de la commission des marchés publics et décide d'inscrire ce programme d'étude au budget 2011-M49 de la commune.

Afin d'aider la commune à financer ce programme, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Loire.

DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES CAPTAGES D'EAU POTABLE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

M. le Maire expose les conclusions de la commission des marchés publics qui après étude des offres faites par les bureaux d'étude régulièrement consultés, propose de retenir l'offre du bureau d'étude « ENVILYS », d'un montant hors taxe de 46 655 €, pour la réalisation de l'étude préliminaire de définition du programme d'action concernant la protection des captages prioritaires d'eau potable de Balbigny (Grenelle de l'environnement).

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les conclusions de la commission des marchés publics et décide d'inscrire ce programme d'étude au budget 2011-M49 de la commune.

Afin d'aider la commune à financer ce programme, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

DEFINITION DU PROGRAMME D'ACTION POUR LES CAPTAGES D'EAU POTABLE APPROBATION DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DES MARCHES

M. le Maire expose les conclusions de la commission des marchés publics qui après étude des offres faites par les bureaux d'étude régulièrement consultés, propose de retenir l'offre du bureau d'étude « ENVILYS », d'un montant hors taxe de 46 655 €, pour la réalisation de l'étude préliminaire de définition du programme d'action concernant la protection des captages prioritaires d'eau potable de Balbigny (Grenelle de l'environnement).

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les conclusions de la commission des marchés publics et décide d'inscrire ce programme d'étude au budget 2011-M49 de la commune.

M. le Maire est autorisé à signer les diverses pièces du marché avec ENVILYS.

DEMANDE D'EXPROPRIATION AU PROFIT DE LA COMMUNE DU TENEMENT BIVON.

M. le Maire expose que dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme, le tènement des consorts BIVON a été inscrit en emplacement réservé au profit de la commune, pour y édifier un ou des bâtiments dont une partie à caractère social. La solution d'une vente à l'amiable ne s'est pas avérée possible. Dans le cadre d'une déclaration d'aliéner, M. le Juge de l'expropriation a fixé le prix du bien, mais les propriétaires ont retiré la DIA.

M. le Maire explique que cet immeuble représente maintenant un danger sur le plan de la sécurité, car les murs en pisé coté rue de la République se sont gorgés d'eau et menacent de s'effondrer. Un arrêté de péril a été pris sur l'immeuble, mais les mesures conservatoires qui ont été mises en œuvre par les propriétaires ne sont pas pérennes. De plus, l'immeuble et ses dépendances sont maintenant à l'abandon, divers immondices y ont été déposés, et les animaux nuisibles y pullulent, causant maintenant un danger sanitaire.

Afin de mettre un terme à cet état de fait, d'une part, et de faire avancer le dossier tel qu'inscrit dans le PLU, M. le Maire propose au conseil de lancer la procédure d'expropriation au profit de la commune.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et le charge de présenter au nom de la commune un mémoire auprès de M. le Sous-préfet et de M. le Juge de l'expropriation, pour demander l'expropriation du tènement des consorts BIVON sis au 1 et 3 rue de la République (cadastré C 1163). M. le Maire est autorisé à signer les diverses pièces et actes concernant cette affaire.

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2010
POUR LES SERVICES GENERAUX (COMMUNE) ,
POUR LE SERVICE EAUX ET ASSAINISSEMENT
POUR LA ZONE D'ACTIVITE DE CHANLAT,
POUR LA ZAC DU LEVANT.
AFFECTATION DES RESULTATS**

Suite à la présentation des comptes faite par M. FRECON Pierre-Louis, conseiller municipal, et au compte-rendu de la commission des finances et du Budget fait par Mme BECARD, Adjointe, le conseil municipal approuve le compte administratif 2010 de la commune qui se solde par un excédent de fonctionnement de 633 343.25 € et un déficit d'investissement de 209 722.28 € ainsi que le compte administratif du service Eau/Assainissement qui se solde par un excédent d'exploitation de 136 776.80 € et un excédent d'investissement de 463 908.16 € puis le compte administratif de la zone d'activité de Chanlat qui se solde par un excédent d'exploitation de 120.54 € et un déficit d'investissement de 174 799,72 € et enfin le compte administratif de la ZAC du Levant qui se solde par un excédent d'exploitation de 0.00 € et un déficit d'investissement de 313 848.81 €

En outre, le conseil municipal approuve le compte de gestion de M. le Receveur municipal qui retranscrit les mêmes chiffres.

Ensuite, le conseil municipal vote les résultats suivants :

Affectation du résultat sur budget commune (compte 1068) :	410 364.04 €
Affectation du résultat sur budget eau-assainissement :	22 775.00 €

Ont signé au registre tous les membres présents,
Certifié conforme,
Délibération exécutoire après réception par le contrôle de légalité,
A BALBIGNY le 22 mars 2011.
Le Maire,